



AAPI

Association des professionnels
en accès à l'information
et en protection de la vie privée

MÉDIATHÈQUE – SITE INTERNET AAPI
ACCÈS-DIFFUSION-PROTECTION DE L'INFORMATION
WWW.AAPI.QC.CA

Tiré des Actes du 22^e Congrès –
PRÉ-CONGRÈS - 15 avril 2014
LAISSEZ VOTRE EMPREINTE !

Ce pré-congrès s'est adressé aux recrues dans ce domaine et de ce fait, il se veut dynamique et axé sur le partage d'outils et de connaissances facilitant leur intégration dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités. De plus, ils ont pu bénéficier d'une mise en commun des outils offerts par diverses organisations publiques.

Différents thèmes ont été exploités, dont la préparation des dossiers en accès à l'information, l'approche en médiation élaborée par la CAI, les bonnes adresses ou références permettant la constitution d'un recueil d'outils et de pratiques en AIPRP, etc.

Les personnes plus expérimentées ont été invitées à participer au pré-congrès, car plusieurs des sujets traités leur permettaient de consolider leurs connaissances et leurs pratiques.

Comment faire ? À qui parler ?

La mise en commun des bonnes adresses vers un recueil des bonnes pratiques

M^{me} Danielle Corriveau, consultante en AIPVP

Cette présentation a renseigné les participants sur les outils et ressources offertes au praticien pour faciliter son travail.

2 pages

Aux fins d'utilisation de cette documentation accessible aux membres via le site Internet de l'AAPI, nous vous prions de vous référer à l'énoncé des conditions d'utilisation des documents déposés dans la Médiathèque de la section réservée aux membres. Plus précisément, il est strictement interdit de modifier le contenu, par addition, suppression ou autrement, et d'en soustraire le nom ou le logo de l'AAPI ou de ses partenaires. Tous les documents mis à la disposition des membres appartiennent à l'AAPI ou à ses concédants de licence. Cette documentation vous est offerte à des fins d'information personnelle. L'AAPI et ses concédants de licence ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie que le contenu est exhaustif, fiable, exact, exempt d'erreurs, de défauts, exempt de virus informatiques ou d'autres éléments nuisibles, ou que tous problèmes de cet ordre qui pourraient survenir sont corrigés. L'AAPI et ses concédants de licence ne sauraient être tenus responsables de quelque dommage que ce soit, y compris des dommages directs, indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs, exemplaires ou punitifs découlant de l'accès à la documentation et aux services offerts à ses membres, de leur contenu ou de leurs outils, ou encore de l'accès à ceux-ci ou de l'utilisation de ceux-ci.

Vous pouvez reproduire ce texte, en tout ou en partie, en citant toutefois la source suivante : Corriveau, D. (2014). Atelier. « Comment faire ? À qui parler ? La mise en commun des bonnes adresses vers un recueil des bonnes pratiques », Actes du 22^e Congrès AAPI 2014-Pré-congrès, Québec, AAPI. Médiathèque AAPI - ©AAPI-CONGRÈS 2018-2019

15 AVRIL 2014 – COMMENT FAIRE ? À QUI PARLER ? LA MISE EN COMMUN DES BONNES ADRESSES
VERS UN RECUEIL DES MEILLEURES PRATIQUES

LES INCONTOURNABLES

PROGRAMMES DE FORMATION EN AI ET PRP

- [Développement des compétences](#) (programme annuel d'activités)
- [Programme de formation professionnelle en AIPRP](#) (certification possible)

GUIDES ET OUTILS EN AI OU PRP

- AAPI, [Guide pratique en accès et protection de l'information en ligne](#)
- Commission d'accès à l'information, [CAI - guides](#)***
- Secrétariat aux institutions démocratiques et à la participation citoyenne, [SIDPC - Guides et outils en AI et en PRP](#)***

LÉGISLATION

- ✓ [Code civil du Québec](#), a. 35 à 41
- ✓ [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#) (RLRQ, c. A-2.1)
 - [Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels](#) (RRRQ, c. A-2.1, r.2)
 - [Règlement sur les frais exigibles ...](#) (RRRQ, c. A-2.1, r.3)
- ✓ Toute loi applicable à l'organisme et qui intervient sur le régime d'accès aux documents ou sur le régime de protection des renseignements personnels (ex. Loi sur l'administration fiscale où sont prescrites les règles de protection des dossiers fiscaux)
- ✓ Loi constitutive de l'organisme, le cas échéant
- ✓ [Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information](#) (RLRQ, c. C-1.1)

LES RECOMMANDÉES

DOCUMENTATION

- AAPI, [Publications de l'AAPI](#)
- SIDPC, [SIDPC - autres publications](#)
- Secrétariat du Conseil du trésor, [Sécurité de l'information \(gouvernementale\)](#); [Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale*](#); [SCT - ressources informationnelles \(gouvernementales\)](#); [Cadre juridique des TI - Loi annotée*](#)
- Commissariat à la vie privée du Canada, [CPVPC - Outils et vidéos](#); [Protéger les renseignements personnels : Un outil d'auto-évaluation à l'intention des organisations](#) (s'adresse aux entreprises mais utile aux organismes publics)
- Dirigeant principal de l'information (Canada), [Canada - AI - outils et pratiques](#); [Canada - PRP - outils et pratiques](#)

DÉCISIONS ET AVIS

- SOQUIJ, [Banques de recherche AZIMUT*](#)
- CAI, [CAI - Décisions - section juridictionnelle](#) (décisions non publiées, 2000 à 2007***)
- CAI, [CAI - Décisions et avis - section surveillance](#) (décisions à partir de 2009***, avis sur des projets technologiques, rapports d'inspection, ...)

LÉGISLATION

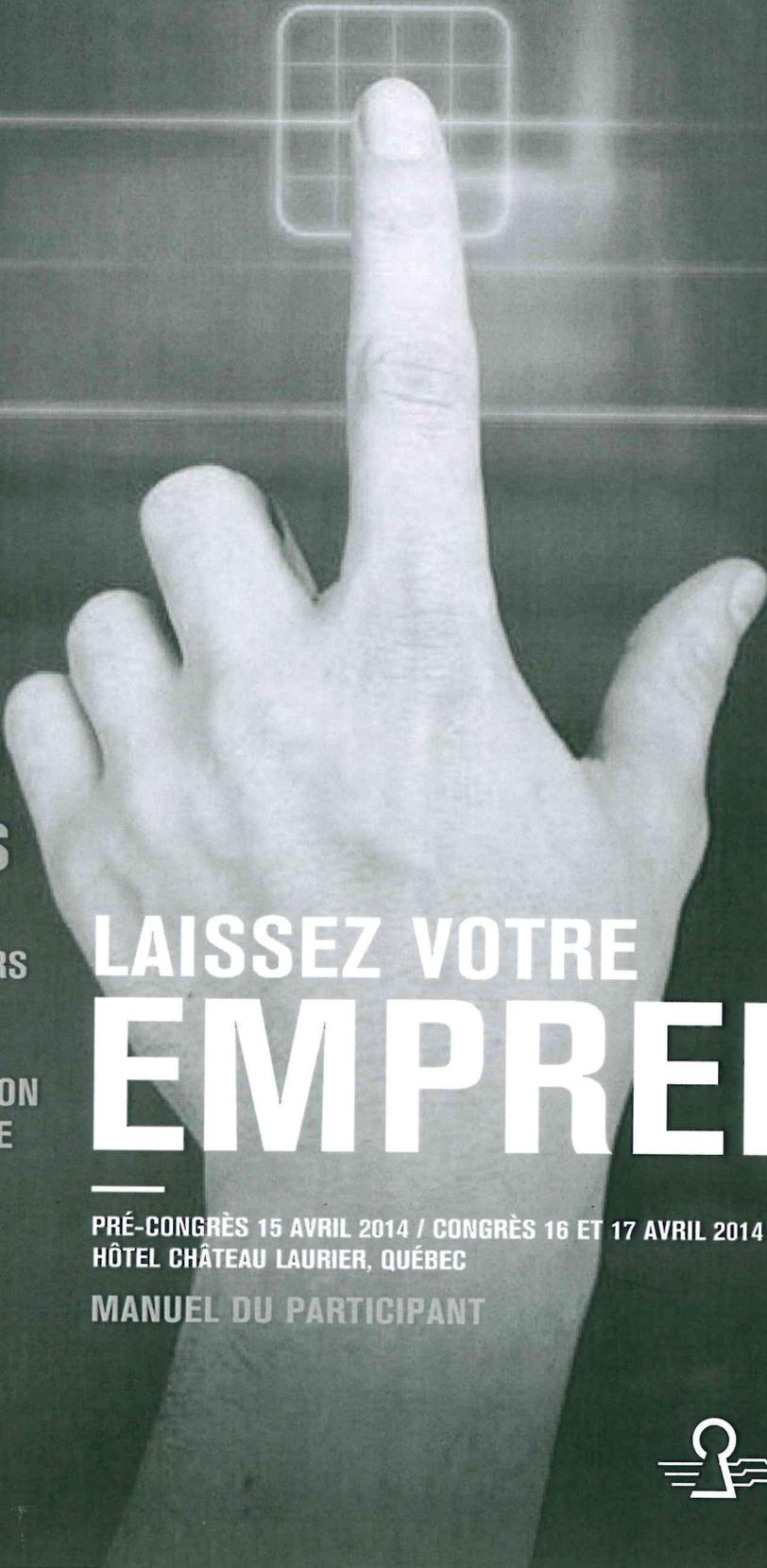
- [Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé](#) (Québec)
- [Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques](#) (Canada)

DOCTRINE

- Doray, Raymond, François. *Accès à l'information: loi annotée, jurisprudence, analyse et commentaires*. Cowansville: Y. Blais, mis à jour ou
- Duplessis, Yvon et Hétu, Jean. *L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels: loi indexée, commentée et annotée*. Brossard: CCH, mis à jour

*** Les documents d'intérêt pour le praticien en AIPRP sont pour la plupart cités dans le *Guide en accès et protection de l'information en ligne* et accessibles en lien hypertexte.

**22^e
CONGRÈS
ANNUEL**
DES CONSEILLERS
EN ACCÈS À
L'INFORMATION
ET EN PROTECTION
DE LA VIE PRIVÉE



**LAISSEZ VOTRE
EMPREINTE**

PRÉ-CONGRÈS 15 AVRIL 2014 / CONGRÈS 16 ET 17 AVRIL 2014
HÔTEL CHÂTEAU LAURIER, QUÉBEC

MANUEL DU PARTICIPANT



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS
ET LA PROTECTION DE
L'INFORMATION (AAPI)

Table des matières

- 1** Mot de la présidente de l'AAPI
- 2** Mot du comité organisateur du Congrès 2014
- 3** Membres du comité du congrès
- 5** Pré-congrès – Horaire et programme
- 17** Congrès – Horaire et programme
- 38** Assemblée annuelle des membres de l'AAPI
- 50** Renseignements généraux
- 53** Des Mercis pour vous tous !
- 54** Nos partenaires



MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'AAPI

LAISSEZ VOTRE EMPREINTE !

Chers collègues et membres de l'Association,

Au nom des membres du conseil d'administration et de la direction générale, j'ai le plaisir de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue au 22^e Congrès annuel de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI).

« Laissez votre empreinte ! » est le thème choisi par le comité organisateur, qui mettra les actions du conseiller en accès à l'information et en protection de la vie privée (AIPVP) au premier plan. En effet, par son action au sein de son organisation, le conseiller en AIPVP oriente et soutient sa haute direction pour que l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et confidentiels (AIPRPC) soient intégrés dans sa culture et ses pratiques de gestion. L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et confidentiels sont alors susceptibles de devenir une valeur d'entreprise, qui donne à son organisme une caractéristique particulière, une empreinte spécifique lui permettant de se démarquer, tant dans le respect de ses obligations que par la confiance des citoyens à son égard.

Par ailleurs, la disponibilité des données de masse et plusieurs avancées technologiques peuvent avoir des incidences sur l'utilisation et la communication de renseignements personnels sensibles à des fins certes nécessaires, mais qui soulèvent des questions éthiques quant à leurs modalités et requièrent la mise en place de mesures de protection des renseignements personnels adéquates en regard des risques potentiels. Vos connaissances multidisciplinaires et votre leadership sont essentiels pour orienter la mise en œuvre de ces applications. Vous leur donnez alors un sens et une direction à l'image de vos valeurs et convictions, et selon vos compétences; vous laissez ainsi une empreinte qui vous distingue, de même qu'elle caractérise les pratiques de votre organisation.

Nous sommes convaincus que le Congrès 2014 de l'AAPI vous permettra de vous exprimer sur les différents enjeux traités en matière de gestion de l'information et de protection des renseignements personnels, tout en vous offrant différents outils pour qu'ils soient pris en compte et traités adéquatement au sein de votre organisation.

Je réitère que le congrès annuel de l'AAPI se veut rassembleur, à un même endroit, de la plus grande expertise en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée. C'est un formidable réseau d'experts que je vous invite à rencontrer encore cette année.

Je remercie chaleureusement nos partenaires pour leur généreux appui.

En terminant, je voudrais souligner le travail remarquable des membres du comité organisateur. Leur dévouement et la synergie dont ils font preuve nous permettent de vous offrir un congrès de belle qualité. Merci.

Au plaisir de vous y rencontrer et d'échanger avec vous.

M^e Hélène David
Présidente de l'AAPI



MOT DU COMITÉ ORGANISATEUR

Chers collègues,

Tout au long de nos travaux en vue de l'organisation du 22^e Congrès annuel de l'AAPI, nous avons partagé l'objectif commun de vous offrir une programmation portant sur des enjeux majeurs qui nous interpellent toutes et tous, quel que soit notre secteur d'activité (ministères et organismes gouvernementaux, milieu municipal, service policier, santé et services sociaux, éducation et secteur privé).

Bien que des objectifs nobles guident nos décisions, tels que ceux visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ou la protection de leur santé, les risques d'atteinte à la vie privée sont bien réels et commandent la mise en place de mesures de protection adéquates et souvent novatrices, faisant ainsi appel à notre créativité et à notre leadership.

Le choix du thème « Laissez votre empreinte ! » témoigne aussi de notre raison d'être au sein de nos organisations, laquelle se manifeste principalement sous deux facettes complémentaires. Nous soutenons l'évolution des pratiques de nos organisations relativement aux avancées technologiques qui, d'une part, peuvent avoir des incidences sérieuses sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels mais qui, d'autre part, peuvent aussi contribuer à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services publics.

Nous pouvons ainsi donner à nos organisations, de même qu'à nos interventions professionnelles, des empreintes spécifiques qui permettent de nous démarquer, tant dans le respect de nos obligations que par la confiance des citoyens à notre égard.

Dans cette perspective, les conférences et activités inscrites au programme de notre congrès portent sur des avancées technologiques ou des progrès enregistrés dans différents domaines, et qui joueront un rôle de plus en plus important dans la gestion des services publics ou sur la vie des citoyens. Parmi ces avancées et progrès, nous avons retenu plus particulièrement l'infonuagique, la biométrie, la gestion et le croisement de données à des fins statistiques et de recherches scientifiques, ainsi que les tests et biobanques génétiques.

L'environnement numérique dans lequel nos organisations évoluent soulève des questions d'actualité sur le droit à l'image, la destruction effective des documents numériques, la valeur juridique d'une signature électronique et le droit à l'oubli, soit comment disparaître du Web.

En outre, d'autres conférences compléteront ces deux journées de congrès, abordant des thèmes tels que la gestion de la réputation lors de pertes de données ou de bris de confidentialité, la réussite de la mise en œuvre d'une politique en AIPRP, la protection de la vie privée dans le contexte de menace à la santé publique, et ce, sans oublier le « Top 10 » des événements internationaux qui ont marqué notre domaine d'activité au cours de l'année et notre « Revue jurisprudentielle », qui mettra l'accent sur les décisions clés ayant un impact majeur sur l'application de la législation et sur vos pratiques.

La tenue du congrès nous est apparue un moment privilégié pour souligner l'importance de faciliter l'intégration des personnes qui assurent la relève dans notre domaine d'activité. Le pré-congrès vise ainsi une mise en commun des différents outils offerts par diverses organisations publiques.

Nous sommes heureux de souligner que vous aurez droit à un pré-congrès et à un congrès comptant plus de 17 heures de formation reconnues par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires, sur plus de 20 heures de formation offertes. Nous sommes persuadés que vous profitez du meilleur rapport qualité/prix dans le domaine.

De plus, notre mission se poursuivra tout au long du congrès puisque nous serons sur place pour recevoir vos commentaires, vous donner plus d'information sur notre vision du congrès ou son organisation, ou encore sur toute autre question que vous souhaitez partager avec nous, et pour recevoir votre candidature en tant que membre du comité organisateur du prochain congrès, en 2015. Vous verrez, vous serez en mesure de bien nous reconnaître sur le « parquet » du congrès !

Notre objectif étant de vous offrir un congrès à la hauteur de vos attentes, nous vous invitons à remplir le formulaire d'appréciation ou encore à nous faire part de vos commentaires de vive voix tout au long du congrès.

Recevez nos meilleures salutations.

Les membres du comité organisateur du 22^e Congrès de l'AAPI

MEMBRES DU COMITÉ DU CONGRÈS 2014

M. Denis Bérubé

*Conseiller, Services et Produits
et formateur – AAPI*

M^e François Côté

*Avocat, Secrétariat général – Institut national
de santé publique du Québec*

M^e Karine Fournier

*Conseillère à l'éthique et au lobbyisme
Service de l'éthique, de l'accès à l'information
et des plaintes – Ministère des Transports du Québec*

M^{me} Linda Girard

*Directrice générale et coordonnatrice
du congrès – AAPI*

M^e Sophie Labelle-Jackson

Avocate, Direction principale des affaires juridiques – CARRA

M^e Stéphanie-Pascale Leclerc

*Conseillère en AIPRP – Ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport*

M^e Carole Morin-Barrette

*Notaire, Secrétariat et affaires juridiques –
Institut de la statistique du Québec*

M^e Monique Richer

Secrétaire générale – Université Laval

M. Martin M. Samson, CGEIT, CISM, CRISC

Directeur exécutif associé, Sécurité et technologies – Nurun



LGS

Une compagnie IBM



Technologie



Conseil affaires



Développement

Solutions



La Société Conseil Groupe LGS est fière partenaire du congrès de l'AAPI pour une 4^e année consécutive.

LGS: Une équipe multidisciplinaire de conseillers expérimentés à votre service et à l'écoute de vos besoins.

Notre mission :

vous permettre d'augmenter la valeur de vos services d'affaires en termes de qualité, de sécurité et de performance, le tout selon une approche intégrée et continue « Affaires – Processus – TI ».

Nos atouts:

une capacité d'innovation renforcée par nos liens avec IBM; une implication active au sein des communautés de professionnels du Québec; une parfaite connaissance des domaines de la gouvernance, de la gestion de la sécurité de l'information et de la protection des renseignements personnels; une expertise des technologies de l'information et du développement ou de l'intégration de solutions répondant à vos besoins d'affaires.

Pour obtenir plus d'informations sur notre offre de service :

Société Conseil Groupe LGS - David Henrard, CISM, CRISC, Directeur Sécurité et PRP
2700 boulevard Laurier, Édifice Champlain, # 4000,
Québec, Qc, G1V 4K5 Tél. 418 653-6574

LGS est fière de s'associer au 22e congrès de l'AAPI

MULTIPLIEZ VOTRE CRÉATIVITÉ AVEC LGS

PRÉ-CONGRÈS

Salle Abraham-Martin - Hôtel Château Laurier

Vous êtes la relève dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée ! Ce pré-congrès se veut dynamique et axé sur le partage d'outils et de connaissances qui facilitera votre intégration dans l'exercice de vos nouvelles responsabilités. De plus, vous bénéficierez d'une mise en commun des outils offerts par diverses organisations publiques.

Différents thèmes sont exploités, dont la préparation des dossiers en accès à l'information, l'approche en médiation élaborée par la CAI, les bonnes adresses ou références permettant la constitution d'un recueil d'outils et de pratiques en AIPRP, etc.

Nous avons invité les personnes plus expérimentées à participer au pré-congrès, car plusieurs des sujets traités leur donneront l'occasion de consolider leurs connaissances et leurs pratiques.

Si l'AIPRP* vous intéresse...

* Accès à l'information et protection des renseignements personnels

L'AAPI et SOQUIJ sont là pour vous.

L'informateur public et privé

Périodique de l'AAPI rapportant l'actualité juridique, et autres, sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

185 \$

inclus dans l'adhésion à l'AAPI

Les Actes du congrès 2011-2012-2013

Contenu des conférences et des activités de formation diffusées lors des congrès annuels de l'AAPI.

39,99 \$

chaque édition

Guide pratique sur l'accès et la protection de l'information

L'outil de travail essentiel du responsable de l'accès à l'information : nombreux documents types, référence à la loi, liens vers plus de 800 documents juridiques, mises à jour régulières de la jurisprudence, etc.

500 \$ (incluant 4 accès)

50 \$ de rabais pour les membres de l'AAPI
code promotionnel : AAPIM

L'Express —Thème Accès à l'information

Bulletin électronique de SOQUIJ signalant les décisions rendues par la Commission d'accès à l'information et les tribunaux judiciaires en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et de la vie privée.

115 \$ (incluant 4 accès)

abonnement annuel

Pour vous procurer les publications ou vous abonner, consultez le catalogue à l'adresse soquij.qc.ca/catalogue ou communiquez avec notre service des abonnements au **514 842-8745**, option 2, ou encore, sans frais, au **1 800 363-6718**.



SOQUIJ | Intelligence juridique

HORAIRE - PRÉ-CONGRÈS

Mardi 15 avril 2014



Animatrice

M^e Monique Richer, secrétaire générale, Université Laval

	Page
11 h 30 Accueil et inscriptions	
12 h Lunch	
12 h 45 Vous pouvez faire la différence ! Invitée : M ^e Hélène David, présidente, AAPI	8
13 h Comment faire ? À qui parler ? – La mise en commun des bonnes adresses vers un recueil des bonnes pratiques M ^{me} Danielle Corriveau, consultante en AIPVP	9
13 h 45 L'ABC de la Commission d'accès à l'information M ^e Catherine Armand, avocate, Direction des affaires juridiques, Commission d'accès à l'information	10
14 h 15 La protection de la vie privée et la sécurité de l'information : à vous de jouer ! M. Denis Bérubé, formateur et conseiller, Services et produits, AAPI M. Jean-Éric Fiorito, responsable de la sécurité de l'information (RSI) de la magistrature au palais de justice de Québec, membre de l'Association de la sécurité de l'information du Québec (ASIQ)	11
14 h 45 Pause réseautage	
15 h Se préparer à la révision – L'élaboration du dossier d'une demande d'accès M ^e Kateri-Anne Grenier, avocate associée, Norton Rose Fulbright	12
15 h 30 La médiation à la Commission d'accès à l'information : une solution gagnante! M ^e Philippe Lasnier, avocat-médiateur, Commission d'accès à l'information	13
16 h Tout faire en 30 jours ? – Les délais de traitement des demandes d'accès M ^e Rady Khuong, avocate associée, Stein Monast, S.E.N.C.R.L.	14
16 h 30 On en demande trop ! – Les demandes abusives M ^e Rady Khuong, avocate associée, Stein Monast, S.E.N.C.R.L.	15
17 h Cocktail réseautage – Salle du Manège offert par	



Nurun, votre partenaire clé en sécurité et PRP

Fier partenaire du 22^e congrès annuel de l'AAPI, Nurun services conseils allie expertise **technologique, juridique, organisationnelle** et **d'affaires** afin de vous proposer des solutions sur mesure conformes aux lois applicables et respectueuses de la vie privée :

- Audit de conformité légale et de PRP de vos systèmes et applications d'affaires;
- Sécurité des infrastructures technologiques;
- Protection des données imparties (infonuagique) – partenariat avec Vormetric;
- Sécurité et conformité des bases de données contenant des renseignements personnels;
- Analyse d'affaires et études d'opportunités;
- Conception, développement et intégration de solutions d'affaires;
- Transformation organisationnelle et gestion du changement.

Information

Martin M. Samson

Directeur exécutif associé, Sécurité de l'information

martin.samson@nurun.com

418 925-7103

CONGRÈS

Salle des Plaines - Hôtel Château Laurier

LAISSEZ VOTRE EMPREINTE !

Par son action au sein de son organisation, le responsable en AIPRP oriente et soutient sa haute direction pour que l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels soient intégrés dans sa culture et ses pratiques de gestion, alors susceptibles de devenir une valeur d'entreprise, qui donne à son organisme une caractéristique particulière, une empreinte spécifique lui permettant de se démarquer, tant dans le respect de ses obligations que par la confiance des citoyens à son égard.

Par ailleurs, la disponibilité des données de masse et plusieurs avancées technologiques peuvent avoir des incidences sur l'utilisation et la communication de renseignements personnels sensibles à des fins certes nécessaires, mais qui soulèvent des questions éthiques quant à leurs modalités et requièrent la mise en place de mesures de protection des renseignements personnels adéquates en regard des risques potentiels. Vos connaissances multidisciplinaires et votre leadership sont essentiels pour orienter la mise en œuvre de ces applications. Vous leur donnez alors un sens et une direction à l'image de vos valeurs et convictions, et selon vos compétences. Vous laissez ainsi une empreinte qui vous distingue, de même qu'elle caractérise les pratiques de votre organisation.

Fiers partenaire de l'AAPI,
STEIN MONAST s.e.n.c.r.l., avocats
est heureux de se joindre à la SAQ
pour vous offrir les cocktails du congrès !



Stein Monast
S.E.N.C.R.L. AVOCATS

HORAIRE - CONGRÈS

Mercredi 16 avril 2014

Salle des Plaines



Animatrice

M^{me} Françoise Guénette, journaliste, Radio-Canada

	Page
9 h	ALLOCUTIONS D'OUVERTURE 23
	M ^e Hélène David, présidente, AAPI
	M ^e Jean Chartier, président, Commission d'accès à l'information
	M ^e Chantal Bernier, commissaire à la protection de la vie privée du Canada par intérim
10 h	Dévoilement de la Trousse pédagogique «Développement de saines pratiques dans la diffusion de son image et de ses renseignements dans l'Internet» , édition canadienne, versions française et anglaise
10 h 15	Pause réseautage offert par 
10 h 30	CONFÉRENCE ET DÉMONSTRATION 24
	Biométrie, mythes et réalités : applications à la vie privée, risques et les meilleures pratiques
	M. Martin M. Samson, directeur exécutif associé, Sécurité de l'information, Nurun
	M ^e Monique Richer, avocate, secrétaire générale, Université Laval
12 h	Dîner-conférence 26
	M. Christian Martineau, synergologue

SALLE DES PLAINES B-C

13 h 30	Tests et bio-banques génétiques : encadrement éthique et légal pour protéger la vie privée 27
	M ^e Yann Joly, Ph.D. (DCL), Ad.E., chercheur boursier du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) et directeur de recherche du Centre de génomique et politiques (CGP)
14 h 15	Le croisement de données à des fins de statistiques et de recherches scientifiques 30
	M ^{me} Anne Monique Nuyt, MD, service de néonatalogie, Centre de recherche, CHU Sainte-Justine
	M ^{me} Isabelle Leroux, statisticienne, Institut de la statistique du Québec

HORAIRE - CONGRÈS

Mercredi 16 avril 2014 (suite)

Salle des Plaines

LES CONFÉRENCES OUVERTES

(circulation libre – 2 conférences par salle diffusées simultanément dans 2 salles)

Page

SALLE ABRAHAM-MARTIN

13 h 30	Réussir la mise en œuvre d'une politique en AIPRP, des trucs et des bonnes pratiques	28
	M ^{me} Danielle Corriveau, consultante en accès à l'information et en protection de la vie privée (AIPVP)	
14 h 15	Disparaître du Web ou comment se déprendre, technologiquement et juridiquement, de la toile?	32
	M ^e Patrick Gingras, avocat et agent de marques de commerce, ministère de la Justice M. Elhadji Niang, conseiller expert en sécurité de l'information, Nurun	
15 h	Pause réseautage	
15 h 15	Gérer sa réputation lors de pertes de données ou de bris de confidentialité	34
	M. Steve Flanagan, président-fondateur, Flanagan Relations publiques	
16 h	Protection de la vie privée dans un contexte de menace à la santé publique	35
	D ^r François Desbiens, directeur, Direction de santé publique de la Capitale-Nationale	
16 h 45	LE TOP 10 : L'accès à l'information et la protection de la vie privée, le MEILLEUR et le PIRE	36
	M ^e Éric-Alain Laville, LL.B., M.Sc., avocat, direction générale, Affaires institutionnelles et juridiques, Centre hospitalier de l'Université de Montréal, Hôpital Saint-Luc	
17 h 15	Cocktail-réseautage	37
	2 ^e édition Québec-Montréal et 3 ^e éditions Québec, du PFP AIPRP et dévoilement du nom des titulaires d'un certificat professionnel en accès à l'information et en protection des renseignements personnels	

offert par



HORAIRE - CONGRÈS

Jeudi 17 avril 2014

Salle des Plaines

		Page
8 h	Petit déjeuner continental ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES AAPI	
9 h	Synthèse sur les dimensions marquantes de la première journée du congrès et perspectives M ^{me} Françoise Guénette, journaliste	39
9 h 20	Le droit à l'image est reconnu comme étant incessible en droit civil québécois; mais qu'arrive-t-il lors du décès d'une personne? Est-ce que son image «persiste» et peut être utilisée après sa mort? M ^e Sevgi Kelci, LL.B., D.D.N., LL.M., LL.D. (candidate), notaire, Solutions Notarius Inc.	40
10 h	Évaluation de la valeur juridique et de la valeur ajoutée d'une signature électronique M ^e Patrick Cormier, B. Sc., B.C.L./LL. B., CD, vice-président – Développement des affaires et ventes, Solutions Notarius inc.	41
10 h 45	Pause réseautage offert par 	
11 h	Les derniers développements en infonuagique – Travaux du gouvernement, sécurité dans le nuage : comment faire pour bien faire ? M. Bertrand Lauzon, directeur général des orientations gouvernementales en ressources informationnelles, Secrétariat du Conseil du trésor M ^e Nicolas W. Vermeys, professeur, Faculté de droit, Université de Montréal et directeur adjoint du Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal M ^e Cynthia Morin, avocate, chef d'équipe en matière contractuelle, en accès à l'information et en protection des renseignements personnels, Direction des affaires juridiques, Centre de services partagés du Québec	42
12 h 15	Dîner-conférence M. Pierre Craig, journaliste et président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec	45
13 h 45	La destruction effective des documents numériques : les bonnes pratiques technologiques et les aspects juridiques M ^e Jean-François De Rico, avocat associé, Langlois Kronström Desjardins, S.E.N.C.R.L. M. Elhadji Niang, conseiller expert en sécurité de l'information, Nurun	46
14 h 45	Revue jurisprudentielle – Décisions clés M ^e Rady Khuong, avocate associée, Stein Monast, S.E.N.C.R.L.	48
16 h 15	Clôture	

Foyer de la salle des Plaines

Les 16 et 17 avril,

RENCONTREZ LES PROFESSIONNELS EN ÉDITION, EN FORMATION ET EN DESTRUCTION DE SUPPORTS ÉLECTRONIQUES AMOVIBLES !

- › **Démonstration sur l'utilisation du *Guide pratique en accès à l'information et en protection de la vie privée***

- › **Participez au concours *Une idée de formation !* Soumettez-nous votre idée de formation et gagnez une participation à la formation choisie. Remplissez le carton de participation qui est inséré dans la pochette-cocarde et déposez-le à la table des inscriptions de l'Association.**

- › **Démonstration sur le déchiquetage de supports contenant des données sensibles – Apportez quelques supports électroniques à déchiqeter, ce qui vous permettra de vérifier le processus (téléphones cellulaires, disques durs)**

Horaire des démonstrations :

16 avril : 15 h à 15 h 30 / 17 h 15 à 17 h 45

17 avril : 10 h 45 à 11 h / 13 h 30 à 14 h

Mercredi 16 avril 2014 - 9 h

Les allocutions d'ouverture



M^e Hélène David, présidente, AAPI

Hélène David est diplômée de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec depuis 1983. Elle est conseillère d'affaires juridiques pour la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ). Dans le cadre de ses fonctions, elle s'occupe principalement de rédaction et de révision d'ententes de toute nature (achats, services professionnels, location-bail, services, fournisseurs, appels d'offres, diffusion, partenariat, etc.), de rédaction de licences d'utilisation et de politiques d'utilisation de sites et de services Web, de propriété intellectuelle (droit d'auteur, marques de commerce, droit de reproduction, licences, etc.), et elle est responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels pour SOQUIJ. M^e David est également présidente de l'AAPI depuis avril 2013.



M^e Jean Chartier, président, Commission d'accès à l'information

M^e Jean Chartier est avocat et membre du Barreau du Québec depuis 1982. De 1982 à 1990, M^e Chartier a exercé le droit en pratique privée à Québec. En 1990, il s'est joint au Directeur général des élections du Québec où il a œuvré à titre de plaideur, d'adjoint au Directeur général et de directeur des affaires juridiques jusqu'en 2006. Il a participé à plusieurs missions de coopération électorale en Afrique de l'Ouest.

M^e Chartier a été professeur à l'École du Barreau du Québec de 1990 à 2006 et chargé de cours en sciences politiques à l'Université Laval.

En 2006, il devient membre de la Commission d'accès à l'information du Québec, tribunal administratif chargé d'arbitrer les litiges entre les citoyens et les organismes publics en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. En 2010, l'Assemblée nationale du Québec le désigne président de la Commission pour un terme de cinq ans.



M^e Chantal Bernier, commissaire à la protection de la vie privée du Canada par intérim

Chantal Bernier est titulaire d'un baccalauréat en droit civil de l'Université de Sherbrooke et d'une maîtrise en droit international public de la London School of Economics and Political Science. Le 27 novembre 2013, elle a été nommée commissaire intérimaire à la protection de la vie privée du Canada, poste qu'elle a occupé à partir du 3 décembre 2013.

Elle a été commissaire adjointe à la protection de la vie privée du Canada de décembre 2008 à décembre 2013.

M^e Bernier a commencé sa carrière au gouvernement fédéral comme conseillère juridique au ministère de la Justice du Canada. Elle a par la suite été directrice au Bureau du Conseil privé, pour ensuite être nommée sous-ministre adjointe à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, puis à Sécurité publique Canada.

Mercredi 16 avril 2014 - 14 h 15

Les conférences ouvertes – Salle des Plaines B-C

LE CROISEMENT DE DONNÉES À DES FINS DE STATISTIQUES ET DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES

Ces dernières années, un enjeu majeur en matière de résultats de recherche reçoit une attention accrue : l'accès, à des fins de recherche ou de gouverne, à des fichiers de microdonnées issus du couplage des fichiers administratifs ou d'enquêtes. De tels fichiers recèlent un potentiel analytique élevé. Ils permettent ainsi d'avoir des données probantes sur la santé d'une population grâce aux études populationnelles, de colliger de l'information sur un grand nombre de variables et de faciliter le suivi des cohortes dans le temps. Soucieux de contribuer au développement des connaissances pour la société québécoise, l'Institut de la statistique du Québec offre un ensemble de services qui permettent d'exploiter l'information existante dans les banques administratives détenues par les organismes gouvernementaux et d'apparier ces données entre elles ainsi qu'avec celles des banques de données des chercheurs.

M^{me} Isabelle Leroux décrira brièvement comment l'Institut facilite l'accès à des microdonnées couplées, avec ou sans identifiant unique, tout en offrant les garanties requises de protection de la vie privée, conformément aux lois québécoises sur les renseignements personnels.

La D^{re} Anne Monique Nuyt poursuivra en parlant de l'importance du croisement des données ainsi que des impacts présents et à venir sur la recherche en santé des populations. À cet effet, elle présentera un de ses projets portant sur les risques de complications durant la grossesse chez les femmes nées prématurément. Cette étude a été réalisée grâce au couplage de données provenant du fichier des naissances du registre des événements démographiques et de Med-Écho, à partir de la plateforme de recherche de l'Institut de la statistique du Québec.



M^{me} Anne Monique Nuyt, MD, Service de néonatalogie, Centre de recherche, CHU Sainte-Justine

D^{re} Nuyt a obtenu son diplôme en médecine (1988) et a fait sa résidence en pédiatrie dans le réseau de l'Université de Sherbrooke. Elle s'est spécialisée en médecine périnatale à l'Université McGill (1993) et a poursuivi une formation en recherche à l'University of Iowa aux États-Unis (1993-1996) et au Collège de France-INSERM-U36 (aujourd'hui U-691) à Paris (1996-1998). D^{re} Nuyt est clinicienne dans le Service de néonatalogie du CHU Sainte-Justine et directrice de l'Axe des pathologies foeto-maternelles et néonatales du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine. Ses recherches portent sur l'impact d'une naissance prématurée sur la santé, particulièrement cardiovasculaire, plus tard au cours de la vie. Son programme de recherche translationnelle comprend des études expérimentales et cliniques, et a été soutenu depuis le début par des organismes subventionnaires nationaux (CRM/IRSC, chercheur-boursier clinicien FRSC) et des fondations (Banting Research Foundation, Sick Children Foundation, Fondation des maladies du cœur et Pfizer Cardiovascular Research Foundation). D^{re} Nuyt est l'auteure de nombreux articles scientifiques, évaluatrice pour plusieurs revues scientifiques et organismes subventionnaires, et a fait partie de comités consultatifs en santé périnatale au ministère de la Santé et Services sociaux du Québec. Elle est actuellement présidente de la Société québécoise d'hypertension artérielle et lauréate de plusieurs prix scientifiques (Prix d'excellence en recherche Desjardins Sécurité financière de la Fondation des maladies du cœur du Canada [2007, 2010], Prix du nouveau chercheur Merck-Frosst [2008] de la Société québécoise d'hypertension artérielle, Prix d'excellence Pfizer de la Société canadienne d'hypertension artérielle [2008] et Prix du jeune chercheur de la Fondation des étoiles [2012]).

Mercredi 16 avril 2014 – 17 h 15

Cocktail réseautage

offert par



LA RECONNAISSANCE DE L'AAPI PAR LE DÉVOILEMENT DU NOM DES TITULAIRES D'UN CERTIFICAT PROFESSIONNEL EN AIPRP – 2^e et 3^e COHORTES DU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN AIPRP

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Québec, le 16 avril 2014 –

Des organismes publics considèrent maintenant la détention du certificat professionnel en AIPRP émis par l'AAPI comme un atout pour la sélection des candidats à un poste à combler.

L'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI) est très heureuse de rendre publics les noms des titulaires d'un certificat en AIPRP émis par l'AAPI et d'une attestation professionnelle en AIPRP émise par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

L'AAPI leur offre ses plus sincères félicitations pour leur implication et leur engagement à contribuer à de hauts standards de compétences professionnelles en AIPRP.

Source :

M^{me} Linda Girard, directrice générale

Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI)

24^e ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS
ET LA PROTECTION DE
L'INFORMATION (AAPI)

PROGRAMME – Jeudi 17 avril 2014 – 8 h

AVIS DE CONVOCATION AUX MEMBRES DE L'AAPI

Le 14 mars 2014, avis a été donné que la **24^e assemblée annuelle des membres de l'AAPI** se tiendra à l'Hôtel Château Laurier, 1220, place Georges-V Ouest, à Québec, salle des Plaines A, le 17 avril 2014, à 8 h.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Accueil et ouverture
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2013
5. Rapport de la présidente et orientations stratégiques
6. Proposition d'amendement au Règlement sur le Mérite AAPI
7. Présentation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 janvier 2014
8. Nomination d'un expert-comptable pour l'année financière 2014-2015
9. Nomination ou élection au conseil d'administration
10. Affaires diverses
11. Période de questions
12. Clôture

Jeudi 17 avril 9 h 20

Conférence

LE DROIT À L'IMAGE EST RECONNU COMME ÉTANT INCESSIBLE EN DROIT CIVIL QUÉBÉCOIS. MAIS QU'ARRIVE-T-IL LORS DU DÉCÈS D'UNE PERSONNE ? EST-CE QUE SON IMAGE « PERSISTE » ET PEUT ÊTRE UTILISÉE APRÈS SA MORT ?

Le droit à l'image est considéré comme étant un droit de la personnalité et une composante du droit à la vie privée en droit québécois. Les droits de personnalité, sortant du patrimoine d'une personne, sont généralement incessibles, imprescriptibles et intransmissibles. Le caractère incessible rend ainsi ineffective toute entente qui prévoit la cession ou la renonciation à de tels droits de façon définitive. Ces droits semblent donc s'éteindre au décès de son titulaire. Se pose alors la question de la pérennité du régime de protection accordée par la loi eu égard au droit à l'image. Qu'advient-il au cas où un intérêt protégé par les droits de la personnalité fait l'objet d'une atteinte ? Qu'arrive-t-il lorsqu'un tiers porte atteinte au respect de la mémoire du défunt ou diffuse de l'information visant directement le défunt et susceptible de constituer une atteinte à la vie privée ou à la réputation de ses proches ? Dans ce contexte, le droit à l'image peut-il être considéré comme étant partiellement transmissible ? Le présent texte vise à étudier la protection offerte par le droit québécois vis-à-vis du droit à l'image d'une personne après son décès. Plus précisément, on y traite de la notion de la transmissibilité du droit à l'image d'une personne décédée à travers l'analyse de la doctrine et de la jurisprudence québécoise pertinente en la matière.



M^e Sevgi Kelci, LL. B., D.D.N., LL. M., LL. D. (candidate), notaire-proprétaire

M^e Kelci, doctorante, étudie dans sa thèse doctorale la question de la transmissibilité des actifs numériques après le décès de leur titulaire en vertu du corpus législatif canadien. Elle œuvre également à titre de notaire en pratique privée depuis plus de cinq ans, plus particulièrement dans les domaines de l'immobilier commercial et des successions internationales. M^e Kelci détient également une maîtrise en droit des technologies de l'information (LL. M.) de l'Université de Montréal, dont le mémoire publié portait sur la responsabilité pénale des intermédiaires techniques. M^e Kelci a un besoin profond de transmettre le savoir et d'innover en droit. Très engagée socialement, celle-ci donne régulièrement des conférences auprès des institutions et des organismes communautaires. À titre d'exemple, elle a donné, en 2013, une conférence internationale à Lima (Pérou) auprès de l'Union internationale du Notariat (UINL) après sa nomination par le Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec à titre de notaire-rapporteur au nom du Canada.

Jeudi 17 avril 2014 – 11 h

Conférence

LES DERNIERS DÉVELOPPEMENTS EN INFONUAGIQUE – TRAVAUX DU GOUVERNEMENT, SÉCURITÉ DANS LES NUAGES : COMMENT FAIRE POUR BIEN FAIRE ?

M. Bertrand Lauzon décrira la démarche adoptée par le gouvernement pour évaluer comment l'infonuagique peut contribuer à accroître la performance de l'État et améliorer les services aux citoyens et aux entreprises.

Par la suite, M^e Nicolas W. Vermeys nous entretiendra de la sécurité de l'information qui est au cœur des débats relatifs au recours à l'infonuagique par les organismes publics. En effet, l'obligation d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des renseignements confidentiels dont ils ont la garde limite les possibilités qui s'offrent à ces organismes quant au type, au modèle et à la gestion de nuages. La question n'est donc pas seulement d'évaluer les avantages et inconvénients liés à l'infonuagique, mais bien de déterminer si le cadre législatif en vigueur permet le recours à une telle technologie, et à quelles conditions.

Enfin, M^e Cynthia Morin nous fera part du fait qu'aux avantages offerts par cette nouvelle façon d'acquérir des ressources en TI s'opposent des préoccupations, comme c'est le cas lors de l'avènement de nouvelles technologies. Encore méconnue et parfois sujette à appréhension en raison de la perception des risques qu'elle suscite, l'infonuagique peut constituer le levier de transformation organisationnelle par excellence. Les risques qu'elle présente peuvent par ailleurs être circonscrits de différentes façons et permettre que la confiance du public envers les organismes qui y ont recours soit maintenue. Ainsi, dans la définition de ses besoins, l'organisme devra déterminer ce qui convient le mieux, en fonction notamment de la nature du service qu'il souhaite acquérir et du type d'information à héberger dans le nuage. Selon les réponses obtenues, il pourra, si nécessaire, aborder de multiples approches pour faire face aux risques que peut présenter cette technologie, car bien qu'il n'y ait pas de recette unique, des pistes de solution existent.



M. Bertrand Lauzon, directeur général des orientations gouvernementales en ressources informationnelles, Secrétariat du Conseil du trésor

M. Bertrand Lauzon possède une riche et vaste expérience dans la gestion des technologies de l'information au gouvernement du Québec. Il est actuellement directeur général des orientations gouvernementales en ressources informationnelles au Secrétariat du Conseil du trésor. La mission de cette direction générale consiste à conseiller le dirigeant principal de l'information pour dégager une vision et des stratégies gouvernementales en ressources informationnelles qui contribuent à optimiser la performance de l'État ainsi qu'à assurer une prestation de service à la mesure des attentes des citoyens et des entreprises.

Par le passé, M. Lauzon a travaillé à titre de directeur de la gouvernance des technologies de l'information et des projets corporatifs au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Auparavant, il a travaillé au Centre des services partagés du Québec à titre de directeur général du portefeuille Emploi et Solidarité sociale et du portefeuille Affaires municipales et Logement. Il a été directeur du projet de l'Initiative du gouvernement en ligne au Secrétariat du Conseil du trésor en 2004-2005. En 2011-2012, il a siégé au comité exécutif du Forum des gestionnaires en technologie de l'information. Il a également siégé au conseil d'administration du Réseau Action TI, de 2007 à 2012.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Accueil et renseignements

Le bureau d'accueil et de renseignements se situe dans le bureau aménagé dans le foyer de la Salle des Plaines, au premier étage de l'hôtel. Les heures d'ouverture sont les suivantes : 16 avril : 7 h 30 à 16 h / 17 avril : 7 h 30 à 16 h

Identification des participantes et des participants

Quatre couleurs de cocardes identifient les différents groupes de personnes qui assistent au congrès.

Orange : Congressistes – Journées 15/16/17

Bleu : Congressistes – Journées 16/17

Bleu avec bouton jaune : Journée 15

Bleu avec bouton rouge : Journée 16

Bleu avec bouton blanc : Journée 17

Jaune : Conférenciers et invités

Blanc : Membres du CA et du comité organisateur du Congrès

Inscription – Pré-congrès 15 avril / Congrès 16 et 17 avril

Les forfaits comprennent une participation aux conférences et aux ateliers de formation aux journées auxquelles vous êtes inscrits ainsi que la documentation et l'attestation de participation aux fins de la reconnaissance par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec. Également, chaque participant a un droit d'accessibilité à la restauration selon ses choix d'inscription.

Activités et restauration

Pauses-santé et repas du midi

Pour le pré-congrès, la pause-santé ainsi que le lunch se tiennent à l'arrière de la salle Abraham-Martin. Pour le congrès, les pauses-santé se tiennent dans l'atrium de la salle des Plaines, lequel est situé au premier étage de l'hôtel. Le lunch du 16 avril ainsi que celui du 17 avril seront servis dans la salle des Plaines A.



Cocktail réseautage, 15 et 16 avril, 17 h 15

Le cocktail réseautage du pré-congrès se déroulera dans la salle de la Colline. Quant à celui du congrès, il se déroulera dans le foyer de la salle des Plaines de l'Hôtel Château Laurier, où le chef suisse-allemand vous fera, encore cette année, déguster des bouchées de son pays. Nous vous invitons à vous joindre à nous pour le dévoilement des titulaires du certificat professionnel des 2^e édition Québec-Montréal et 3^e édition Québec du Programme de formation professionnelle en AIPRP.

Assemblée annuelle des membres

L'assemblée annuelle des membres de l'AAPI se tient à la salle des Plaines A de l'hôtel, le jeudi 17 avril 2014 à 8 h.

Actes du Congrès

Les actes du Congrès seront offerts après la tenue de l'événement, sous la forme d'un recueil électronique regroupant la majorité des prestations offertes lors du 22^e Congrès de l'AAPI, en collaboration avec notre éditeur, la SOQUIJ.

Attestation de dépenses admissibles

En vertu du paragraphe 26 de l'article 1 du Règlement sur les dépenses admissibles, l'inscription au congrès de l'AAPI constitue une *dépense admissible aux fins de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* et est reconnue par Emploi-Québec. Aucun numéro d'agrément n'est donné. Vous n'avez qu'à indiquer le nom de l'AAPI et à produire un exemplaire du programme ainsi que les factures.

Reconnaissance des activités

Barreau du Québec – Dans le cadre de la formation continue obligatoire des avocats, l'AAPI a obtenu la reconnaissance des activités du pré-congrès pour 4 heures 15 minutes, et du congrès, pour 12 heures 45 minutes.

Chambre des notaires du Québec – Prenez note qu'aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires en vigueur depuis le 1^{er} avril 2012, la Chambre des notaires du Québec reconnaît les activités de formation de l'AAPI à titre d'activités de formation. Sur demande, une attestation sera octroyée à tous les notaires participants; les renseignements quant à la date de l'activité, au titre de celle-ci et au nombre d'heures de formation seront inscrits sur l'attestation.

Pour obtenir votre reconnaissance, nous vous invitons à remplir et à signer le formulaire prévu à cette fin, lequel doit être déposé auprès des préposés au bureau d'accueil et de renseignements.

IMAGES ET SONS ENREGISTRÉS LORS DU CONGRÈS de l'AAPI, les 16 et 17 avril 2014

L'Association sur l'accès et la protection de l'information désire vous informer que les congressistes, conférenciers(ères) ou invités(es) sont susceptibles d'être filmé(e)s ou photographié(e)s, de même que leur voix peut être enregistrée lors du congrès de l'AAPI, les 16 et 17 avril 2014. En effet, le photographe autorisé de l'Association, l'équipe technique en sons et images engagée par l'AAPI et certains journalistes autorisés peuvent circuler librement sur les lieux du congrès.

Par conséquent, en vous inscrivant au congrès de l'AAPI ou en y participant, que ce soit à titre de congressiste, de conférencier(ère) ou d'invité(e), vous consentez expressément à ce que l'AAPI puisse utiliser les enregistrements visuels et sonores de votre image et de votre voix réalisés lors du congrès, les 16 et 17 avril 2014, à des fins promotionnelles ou d'information seulement, notamment dans le cyberbulletin *L'Informateur public et privé*, le cyberbulletin *L'AAPI Express*®, les actes du Congrès et le site Internet de l'Association (www.aapi.qc.ca), et ce, sans aucune limite de temps ni de lieu, et sans compensation financière ou autre, de quelque nature que ce soit.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'AAPI, UNE ORGANISATION SOUCIEUSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES!

L'Association souscrit à cette initiative de virage **VERT** qui cadre dans une réflexion d'écoresponsabilité et comprend des objectifs sociaux et éthiques nous permettant de nous inscrire dans un contexte de développement durable, en plus de fournir un exemple positif pour nos membres.

Nous avons modifié nos habitudes de consommation et avons placé l'environnement au centre de toutes les décisions qui touchent l'événement.

En tant qu'organisation écoresponsable, nous avons :

- > repensé nos moyens de diffusion et de promotion par la création d'un microsite Internet, l'inscription en ligne et l'envoi électronique de toutes nos publicités et communications;
- > privilégié les outils durables en utilisant des matériaux recyclés — allant jusqu'à 100 % (crayons, cahiers de notes, manuels des congressistes, sacs, porte-noms);
- > réemployé du matériel tel que les sacs et les porte-noms, qui pourra être récupéré ou servir à d'autres fins;
- > collecté les matières recyclables grâce aux stations de récupération mises en place par l'Hôtel Château Laurier;
- > utilisé des fournitures durables (serviettes, couverts et vaisselle lavables).

Notre principal objectif est de vous offrir avec succès un événement écoresponsable.

NOUS SOMMES FIERES
DE PARTICIPER AU SUCCÈS
DU CONGRÈS 2014
DE L'ASSOCIATION SUR
L'ACCÈS ET LA PROTECTION
DE L'INFORMATION.



CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS
S.E.N.C.R.L. / AVOCATS

LÀ OÙ VOUS ÊTES.™

clew.ca

Montréal ▣ Québec ▣ Saguenay ▣ Sherbrooke ▣ Drummondville ▣ Rimouski
Sept-Îles ▣ Val-d'Or ▣ Rouyn-Noranda ▣ Alma ▣ Saint-Georges ▣ Rivière-
du-Loup ▣ Amos ▣ Roberval ▣ Saint-Félicien ▣ Plessisville ▣ Amqui

**Nous sommes
la référence en retraite!**

1 527 000

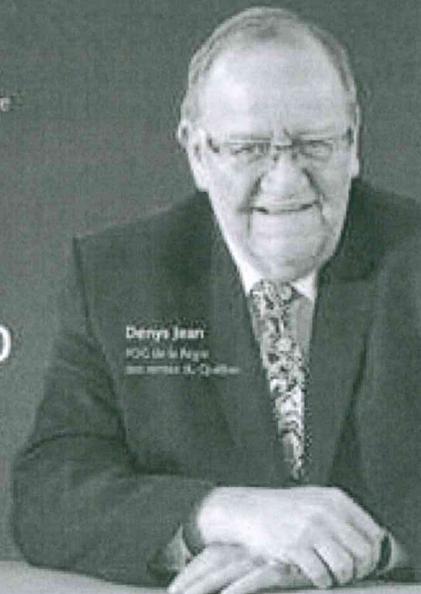
bénéficiaires d'une rente
de retraite du Régime
de rentes du Québec

1 174

régimes de retraite
surveillés

2 000 000

de travailleurs qui
auront bientôt accès
à un régime volontaire
d'épargne-retraite



Dany Jean
FOG de la Régie
des rentes du Québec

Complice de votre parcours

www.rrq.gouv.qc.ca

Régie des rentes
Québec

Des **MERCIS** pour vous tous !

› Aux participants du 22^e Congrès de l'AAPI

Merci !

Par votre présence et votre participation aux activités, vous démontrez un soutien tangible à votre Association. Nous espérons grandement que ce congrès saura répondre à vos attentes.

› Aux invités et aux conférenciers

Merci !

Nous tenons tout particulièrement à souligner le souci que chaque conférencier a eu à préparer sa prestation et à remercier chacun d'avoir permis, par les discussions et les échanges suscités, la réflexion collective sur les enjeux en matière d'application des lois en accès à l'information et en protection de la vie privée.

› Aux membres du comité organisateur du Congrès

Merci !

Par le résultat du travail accompli au cours des derniers mois, nous soulignons notre appréciation et notre reconnaissance envers l'importance que vous accordez au réseautage des conseillers en AIPRP et que vos organisations accordent au développement des compétences en AIPRP.

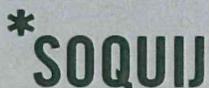
› Aux partenaires de l'événement

Merci !

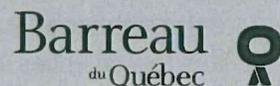
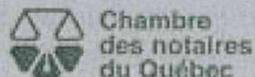
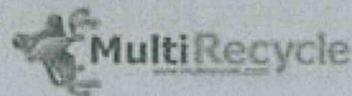
Par votre collaboration et votre engagement financier, vous contribuez à la réalisation d'un congrès de qualité, à la hauteur des attentes des participants.

PARTENAIRES DU 22^e CONGRÈS DE L'AAPI

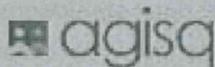
Partenaires gouvernementaux



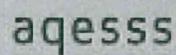
Partenaires collaborateurs



Groupements affiliés



Groupe d'expertise
en gestion des documents



Ce manuel appartient à :



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS
ET LA PROTECTION DE
L'INFORMATION (AAPI)